



D'H MOUVEMENT DE PROTESTATION CIVIQUE

Association loi 1901 – Reconnue d'intérêt général
Membre de la Coalition française pour une Cour Pénale Internationale
Membre de la Coordination pour la Décennie pour la Paix
Siège social : Mairie, 43400 Chambon-sur-Lignon

Campagne de novembre 2005

Monsieur Azouz Begag
Ministre délégué à la Promotion de l'Egalité des chances
35, rue Saint-Dominique
75007 PARIS SP

Objet : Nous sommes les fils et les filles de la République et nous voulons chanter dans les stades et à l'école « *Liberté Egalité Fraternité* ».

Monsieur le Ministre,

En mars 2005 le député Jérôme Rivière a introduit dans la loi d'orientation Fillon l'obligation d'apprendre *La Marseillaise* dès l'école primaire.

Nous adhérons en partie à cette clause. Nous aussi nous souhaitons que les strophes de 1792 soient étudiées dans leur contexte : c'est en les chantant que les soldats français ont repoussé l'invasion de la Prusse à Valmy et cette victoire a permis de proclamer la première République.

Mais une chose est de connaître l'Histoire et une autre de respecter les consciences et d'être en phase avec les défis du troisième millénaire.

Est-ce raisonnable, par les temps qui courent, d'imposer aux jeunes un chant de guerre qui véhicule non seulement violence et vengeance mais aussi la notion absurde et criminelle de « *sang impur* » ?

Parce que ces paroles inculquent l'idée assassine que « l'autre » est « de *sang impur* » (l'arabe, le juif, l'étranger, celui qui est différent par la couleur de sa peau, sa religion, ses choix de vie). **Parce que** le communautarisme commence à gangrener le tissu social en France. **Parce que** trop de fils et filles de la République savent que ce *sang impur* a été celui de leurs pères dans les guerres de colonisation et d'indépendance, **notre association a imaginé de prolonger l'hymne national** d'une strophe exprimant en clair la devise républicaine et le devoir de transmettre cet héritage humaniste (voir au verso).

Nous vous demandons instamment, Monsieur le Ministre, d'étudier ce projet porteur d'avenir, qui s'enracine dans la Constitution. Il peut contribuer à éduquer à la non-violence en donnant confiance en la force civilisatrice des principes qui fondent la République.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute et respectueuse considération.

NOM, prénom

adresse complète

signature

